

UNE EXPÉRIENCE PRÉCIEUSE AU SERVICE DES RESSOURCES

Avocat et conseiller juridique, Denis Bradet possède une connaissance approfondie du réseau de la santé et des services sociaux, tant en ce qui concerne les lois qui le régissent, les conventions collectives de travail qui s'y négocient que les personnes qui y œuvrent : c'est cette expertise très pointue qu'il met au service de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD).

Les avocats de sa société, Poudrier Bradet, sont d'ailleurs impliqués depuis plusieurs années déjà dans le dossier des ressources de type familial (RTF) et intermédiaires (RI) d'au plus neuf résidants. En effet, une ancienne associée, Francine Lamy, aujourd'hui arbitre de griefs, a agi à titre de procureur de la Centrale lors du recours logé en 2004 devant la Cour supérieure par la CSD, la CSN, la CSQ et leurs syndicats affiliés afin de contester la constitutionnalité des projets de loi 7 et 8.

Dans le cadre du groupe de travail mis sur pied par le gouvernement Charest pour élaborer, avec la participation d'organisations syndicales, un régime particulier de relations du travail pour les ressources, Denis Bradet a conseillé l'équipe de la CSD.

« Mon rôle était principalement de m'assurer que le projet de loi 49 aurait une orientation qui se rapprocherait le plus possible des droits et des protections offertes par le Code du travail, tout en tenant compte des particularités des ressources. Aussi, tout au long des consultations, j'ai tenté d'apporter des éléments afin de bonifier le projet de loi dans le sens des objectifs que la CSD s'était fixés. La loi, si elle ne reflète pas complètement nos attentes, propose malgré tout un cadre juridique

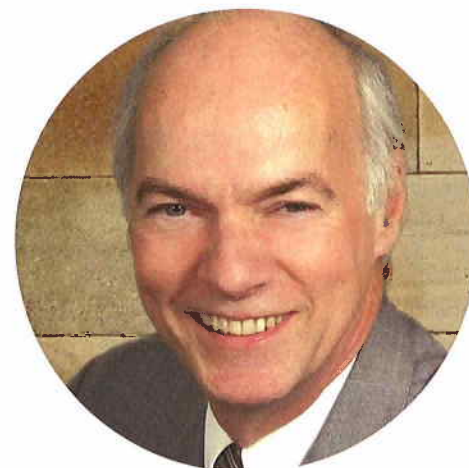
« S'il y a une organisation syndicale qui est capable de faire les choses autrement, c'est bien la CSD. »

mieux adapté et plus respectueux des ressources », mentionne-t-il tout en reconnaissant que de façon générale les représentants du gouvernement s'étaient montrés réceptifs à l'approche proposée par la Centrale.

Tout au long des campagnes de syndicalisation de 2009, les avocats du bureau de Denis Bradet ont assumé un rôle actif de soutien juridique, car « plusieurs dispositions de la nouvelle loi suscitaient des questionnements quant à leur interprétation et à leur application notamment en ce qui touche la procédure de reconnaissance d'une association de ressources. En l'absence de jurisprudence, plutôt que de nous en tenir à la lettre de la loi, c'est aux objectifs qu'elle recherche que nous nous sommes toujours référés », souligne-t-il.

Dans le cadre de la négociation collective, Denis Bradet travaille de concert avec les équipes de négociation de la CSD pour développer et soutenir un projet d'entente collective « accessible, tenant compte des réalités des ressources, applicable, facile à interpréter et qui n'exigera pas d'interventions ou de contestations juridiques continuelles. Ce n'est pas simple, il faut se déconnecter des schémas habituels, c'est rare en relations du travail d'avoir un tel champ inoccupé, ce qui laisse une large place à l'innovation, au développement de nouveaux modèles ».

Il ajoute que « s'il y a une organisation syndicale qui est capable de faire les choses autrement, c'est bien la CSD, cela s'inscrit dans sa philosophie, son approche de relations du travail. Mais il n'en reste pas moins que c'est tout un défi, que



Denis Bradet

nous disposons de peu de temps pour le relever dans un esprit mutuel de coopération, de bonne foi et d'ouverture. L'exercice est de nous assurer que les ressources auront enfin droit à la pleine reconnaissance de leur contribution et de leur place dans la société sans discrimination et sans préjugés sexistes, entre autres. C'est ce qui nous attend. »

•••

Alliances nationales des ADREQ CSD et des RESSAQ CSD

Accueil

Négociations

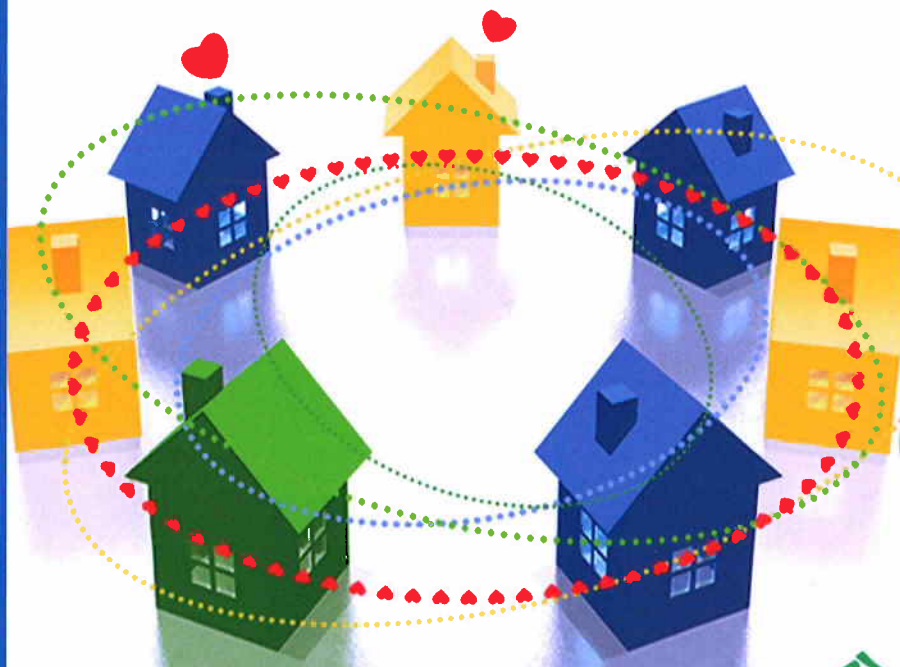
Historique

ADREQ • Enfants

RESSAQ • Adultes

Médias

English



Négociations

Représentant la majorité des familles d'accueil et des résidentes d'accueil du Québec, l'Alliance nationale des ADREQ CSD et l'Alliance nationale des RESSAQ CSD s'unissent pour négocier leur toute première entente collective.



Mise à jour 16 juin 2010 © Alliances nationales des ADREQ CSD et des RESSAQ CSD



Consultez www.alliancesadreqressaqcsd.qc.ca

